

**2024**

# **RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**



**DÉCHETS, PRÉVENTION, COLLECTE,  
TRAITEMENT ET VALORISATION**

# PRÉAMBULE

**Le Code Général des Collectivités Territoriales précise en son article L2224-17-1 que :**

**“Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l’objet d’une comptabilité analytique.**

Le maire ou le président de l’établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l’assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l’information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l’atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d’ordures ménagères résiduelles et sa chronique d’évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné.

Le rapport et l’avis du conseil municipal ou de l’assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l’article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d’application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l’objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.”

Par-delà l’obligation réglementaire, ce rapport est l’occasion de faire état des réalisations du pôle environnement de la CCAM en matière de prévention, sensibilisation et gestion des déchets mais aussi d’afficher les ambitions et les perspectives du service.

Afin de faciliter la connaissance de l’activité du service en transparence et d’instaurer un dialogue sur une éventuelle amélioration de l’offre, le rapport, une fois soumis pour validation aux conseillers communautaires, sera diffusé sur le site internet de la CCAM [www.adour-madiran.fr](http://www.adour-madiran.fr) et transmis aux communes membres de la CCAM pour présentation devant les conseils municipaux.

## SOMMAIRE

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Rappel du contexte                 | p.3  |
| Présentation du pôle environnement | p.3  |
| Indicateurs techniques             | p.4  |
| Indicateurs financiers             | p.15 |
| Communication et sensibilisation   | p.21 |
| Perspectives                       | p.29 |

## RAPPEL DU CONTEXTE

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Adour Madiran a repris la compétence obligatoire, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, transférée et exercée jusqu'alors par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Val d'Adour Environnement.**

**Par convention, la continuité du service sur le territoire des autres membres adhérents de l'EPCI Val d'Adour Environnement, est assurée.**

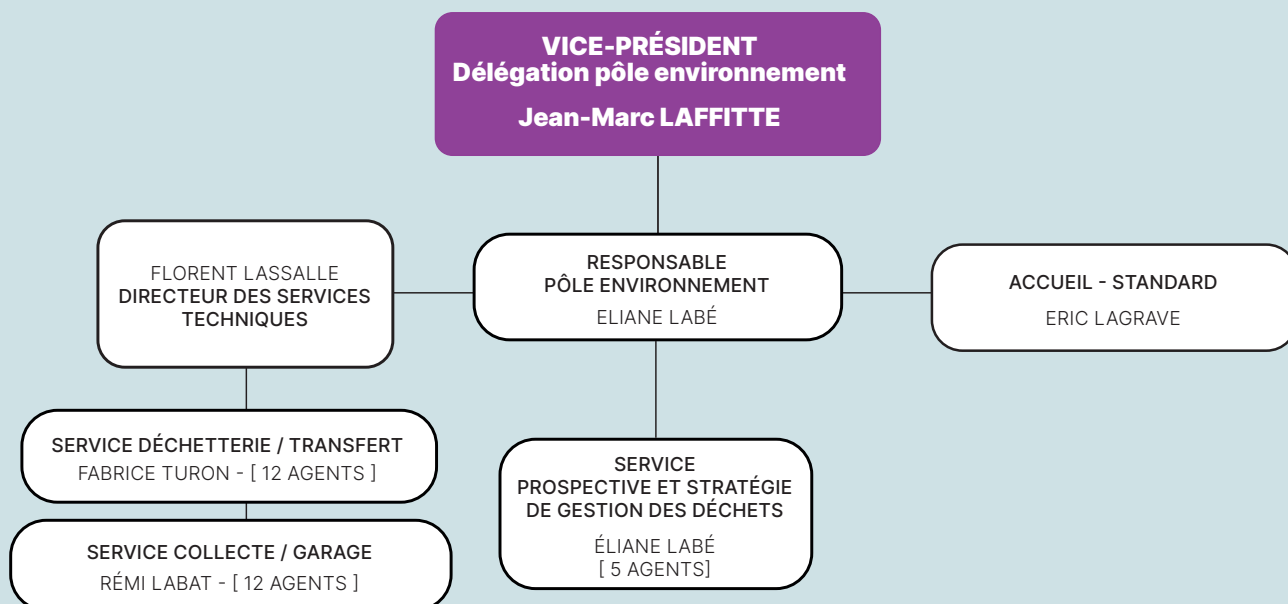
**La compétence traitement est toujours transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65.**

**L'ensemble des missions de la compétence collecte sont exercées en régie.**

**Les éléments de ce présent rapport synthétisent les données du service de collecte et traitement des déchets assurés auprès des ménages et entités dont les déchets sont assimilables aux déchets ménagers.**

## PRÉSENTATION DU PÔLE ENVIRONNEMENT

Au sein des services communautaires de la CCAM, le pôle environnement assure la mise en œuvre et le suivi de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » exercée par la CCAM conformément à ses statuts.



N.B : Au niveau de la collecte, les contraintes de service nécessitent le recours à l'emploi saisonnier ou à des contrats de remplacement en appui des agents titulaires, notamment pendant la période des congés d'été ou de congés maladie.

1

# INDICATEURS TECHNIQUES

# LA PRÉ-COLLECTE

Le territoire est doté de bacs roulants adaptés à la collecte mécanisée en porte à porte des ordures ménagères et des emballages.

Un parc de 12000 bacs de collecte des ordures ménagères cuve grise capot vert et autant de bacs de collecte des emballages cuve grise capot jaune permettent la collecte mécanisée en porte à porte de ces déchets.

Le territoire est également maillé de 108 points de collecte des déchets papiers et verre, soit 220 bornes aériennes.

Pour des questions, généralement d'intégration paysagère, cinq communes ont choisi d'investir dans des bornes enterrées, que le service déchets de la communauté de communes collecte au même titre que les bornes aériennes qui lui appartiennent.

## Le matériel mis en place pour la collecte en porte à porte permet :

- Réduire la pénibilité du travail et les risques de troubles musculo-squelettiques, tel que décrits dans la fiche de recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.
- Harmoniser le territoire en termes d'équipement et mettre en place une équité des usagers.
- Favoriser le tri des emballages par la mise en place de contenants plus adaptés (bac roulant, avec couvercle).
- Tenir l'engagement formulé par délibération auprès de CITEO, engagement ayant participé favorablement à la validation de la mise en place des extensions des consignes de tri.

À noter qu'un service de prêt de bacs est disponible pour la prise en charge des déchets produits à l'occasion de manifestations. En plus des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et des emballages, les producteurs de déchets peuvent également emprunter du matériel de collecte hors foyer, c'est-à-dire des corbeilles de pètri.



Photos : principaux matériels utilisés pour la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire

Le service assure également le remplacement ou la maintenance des bacs endommagés.

Lorsqu'un usager quitte le territoire ou encore a besoin d'un changement de bac ; les bacs restitués sont lavés et désinfectés en interne, avant d'être remis dans le circuit de dotation. Cette activité de lavage est également réalisée pour les bacs de prêts.

Le volume de bacs lavés est de l'ordre de 2000 bacs à l'année.



Photo 2 : matériel de pré-collecte proposé en prêt

# LA COLLECTE

## 1. Le territoire desservi

Les 72 communes de la CC ADOUR MADIRAN

Par convention :

- Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros : 9 communes pour la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire pour le verre et le papier.
- Les communes de Aast, Bédeille, Ponson-Dessus et Séron pour l'accès à la déchetterie de Montaner.

## 2. Les communes desservies en porte à porte

1. Andrest
2. Ansost
3. Artagnan
4. Auriébat
5. Barbachen
6. Bazillac
7. Bentayou-Sérée
8. Bouilh-Devant
9. Buzon
10. Caixon
11. Camalès
12. Casteide-Doat
13. Castelnau-Rivière-Basse
14. Castera-Loubix
15. Caussade-Rivière
16. Escaunets
17. Escondeaux
18. Estirac
19. Gensac
20. Hagedet
21. Hères
22. Labatut-Figuières
23. Labatut-Rivière
24. Lacassagne
25. Lafitole
26. Lahitte-Toupière
27. Lamayou
28. Laméac
29. Larreule
30. Lascazères
31. Lescurry
32. Liac
33. Madiran
34. Mansan
35. Marsac
36. Maubourguet
37. Maure
38. Mingot
39. Monfaucon

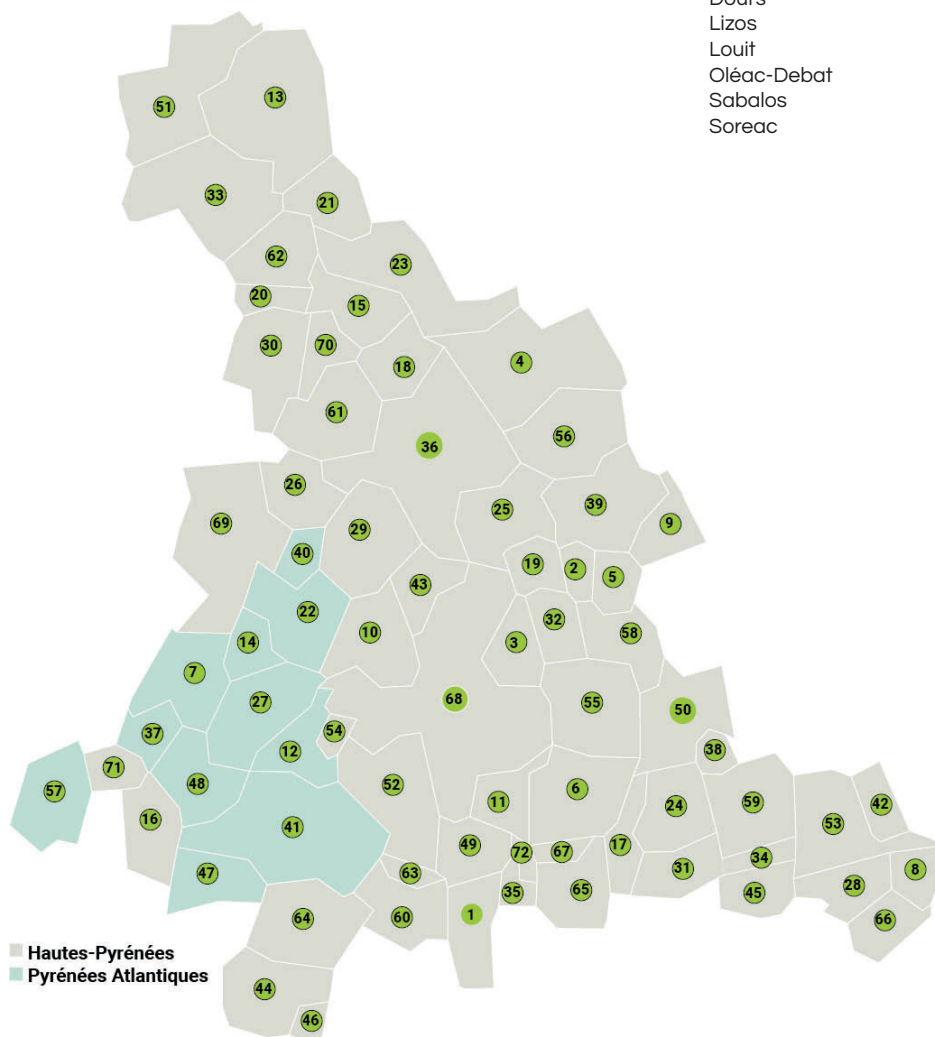
40. Monségur
41. Montaner
42. Moumoulous
43. Nouilhan
44. Oroix
45. Peyrun
46. Pintac
47. Ponson-Debat-Pouts
48. Pontiacq Viellepinte
49. Pujo
50. Rabastens de Bigorre
51. Saint-Lanne
52. Saint-Lézer

53. Saint-Sever-de-Rustan
54. Sanous
55. Sarriac-Bigorre
56. Sauveterre
57. Sedze-Maubecq
58. Ségas
59. Sénac
60. Siarrouy
61. Sombrun
62. Soublecause
63. Talazac
64. Tarasteix
65. Tostat

66. Trouley-Labarthe
67. Ugnouas
68. Vic-en-Bigorre
69. Vidouze
70. Villefranque
71. Villenave-près-Béarn
72. Villenave-près-Marsac

+ 9 COMMUNES  
HORS-TERRITOIRE

Boulin  
Castéra-lou  
Collongues  
Dours  
Lizos  
Louit  
Oléac-Debat  
Sabalos  
Soreac



### 3. Population du territoire desservi

| Service assuré                                     | Population INSEE double compte |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|
| Collecte et déchetterie (CC Adour Madiran)         | 24 634                         |
| Collecte (CC Coteaux Val d'Arros)                  | 1601                           |
| Déchetterie (Aast, Bédeille, Ponson-Dessus, Séron) | 1014                           |

### 4. Fréquence et modes de collecte

L'expérimentation de la collecte en porte à porte tous les 15 jours des emballages et des ordures ménagères se poursuit.

Pour l'année 2024, 79 communes sur les 81 communes collectées en porte à porte ont une fréquence collecte dite C0,5. Seules les communes de Maubourguet et de Vic-en-Bigorre conservent une fréquence de collecte hebdomadaire dite C1. Toutefois, l'automne 2024 est consacrée à la préparation du changement de fréquence de collecte de la commune de Maubourguet.

Pour les communes d'Andrest et de Rabastens de Bigorre comptant des professionnels, notamment gros producteurs, le choix a été laissé quant à la fréquence de collecte la plus adaptée à leur activité professionnelle.

Cette disposition est possible car elle n'entraîne pas de sujétions techniques particulières. C'est-à-dire qu'en terme de calendrier de collecte, les tournées sont organisées de telle sorte que nous passons sur ces communes

chaque semaine, permettant de collecter les professionnels ayant un besoin de collecte hebdomadaire.

A l'heure actuelle, 4 entités sur la commune d'Andrest et 6 sur la commune de Rabastens ont souhaité conserver une collecte hebdomadaire.

Les flux papiers et verre sont collectés en point d'apport volontaire. Chaque commune est équipée à minima d'une borne à verre et d'une borne à papier.

Les professionnels et administrations des 4 centre bourgs les plus importants (Andrest Maubourguet Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre) bénéficient sur inscription d'une collecte des cartons et des papiers en porte à porte. Le seuil maximal du volume de déchets collectés est établi à 1100 L par semaine pour le flux carton.

A l'heure actuelle 187 entités bénéficient de cette collecte, dont 50 % sont situées sur la commune de Vic-en-Bigorre.

**Tableau 1 : Récapitulatif des modalités de collecte des Ordures Ménagères**

| 2024                                                   | Ordures ménagères résiduelles | Emballages verre          | Papier                    | Emballages         | Déchets CARTONS/ PAPIERS des professionnels |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------------------------|
| Mode de gestion de la collecte                         | Régie                         | Régie                     | Régie                     | Régie              | Régie                                       |
| Mode de collecte                                       | Porte à porte                 | Point d'apport volontaire | Point d'apport volontaire | Porte à porte      | Porte à porte                               |
| Fréquence majoritaire de collecte                      | 2 fois par mois               |                           |                           | 2 fois par mois    | 2 fois par mois                             |
| Autre fréquence de collecte (2)                        | 1 fois par semaine            |                           |                           | 1 fois par semaine |                                             |
| Fréquence maximale de collecte pour les professionnels | 2 fois par semaine            |                           |                           | 2 fois par semaine |                                             |

(2) : en 2024, deux communes ne rentrent pas dans le territoire de l'expérimentation de la collecte tous les 15 jours

Tableau 2 : Liste des déchets acceptés en déchetterie

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| Les déchets verts                                                 |
| Les déchets diffus spécifiques des ménages =<br>Déchets dangereux |
| Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)     |
| Les déchets textiles                                              |
| Les gravats                                                       |
| Les métaux ( fer, ...)                                            |
| Le bois                                                           |
| Les piles et petits accumulateurs                                 |
| Les lampes basse consommation                                     |
| Le carton                                                         |
| Le papier                                                         |
| Le verre                                                          |
| Les emballages                                                    |
| Les cartouches d'encre usagées                                    |
| Les encombrants                                                   |
| Les huiles minérales                                              |
| Les huiles alimentaires                                           |
| NOUVELLES FILIÈRES 2024                                           |
| Les articles de sports et loisirs                                 |
| Les articles de bricolage et jardinage thermiques                 |

# LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire ou en déchetterie sont gérés par le SMTD65, suite au transfert de compétence.

Disposant des infrastructures et du personnel avant la création du SMTD65, d'un commun accord, la CCAM effectue le transport des déchets pour le compte du SMTD65, via le quai de transfert de la déchetterie de Vic-en-Bigorre.



**Photo 2 :** Centre de transfert de Vic-en -Bigorre

## 1. Localisation de l'unité de traitement

### Unité de traitement des ordures ménagères :

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Lieoux (31) depuis du 1er janvier au 29 février 2024 et du 17 septembre au 17 octobre 2024;
- Unité de Valorisation Énergétique de Lescar (64) à compter du 1er mars 2024, en dehors de la période de travaux / maintenance de l'incinérateur du 17 septembre au 17 octobre. Cette unité appartient au syndicat de traitement ValorBéarn mais est sous le coup d'une délégation de service public attribuée à la société URBASER.

### Les emballages sont quant eux acheminés sur les sites suivants, en vue d'un tri par matière permettant ensuite leur recyclage :

- au centre de tri de Sévignacq (64), géré par le syndicat de traitement ValorBéarn du 1er janvier au 30 septembre 2024. Une convention d'entente entre les deux syndicats de traitement ayant été conclue. L'objectif étant de désengorger le centre de tri vieillissant de Capvern, en attendant la construction du nouveau centre de tri interdépartemental de Masseube et ainsi limiter les surcoûts.
- au centre de tri départemental de Capvern (65) du 1er octobre au 31 décembre 2024. En effet le centre de tri de Sévignacq étant en travaux sur la fin de l'année, il est mis à l'arrêt. Les emballages de la CCAM sont acheminés vers le centre de tri de Capvern durant cette période.

Le verre est transféré à Albi (81) ; la Verrerie Ouvrière d'Albi en est le recycleur.

Le papier est transféré à Juillan (65), sur le site du groupe SUEZ. Il s'agit d'une plateforme de regroupement. Charge ensuite à la société de passer contrat avec des recycleurs matière.

La figure ci-dessous précise la destination par type d'emballages ainsi triés au centre de tri départemental de Capvern :

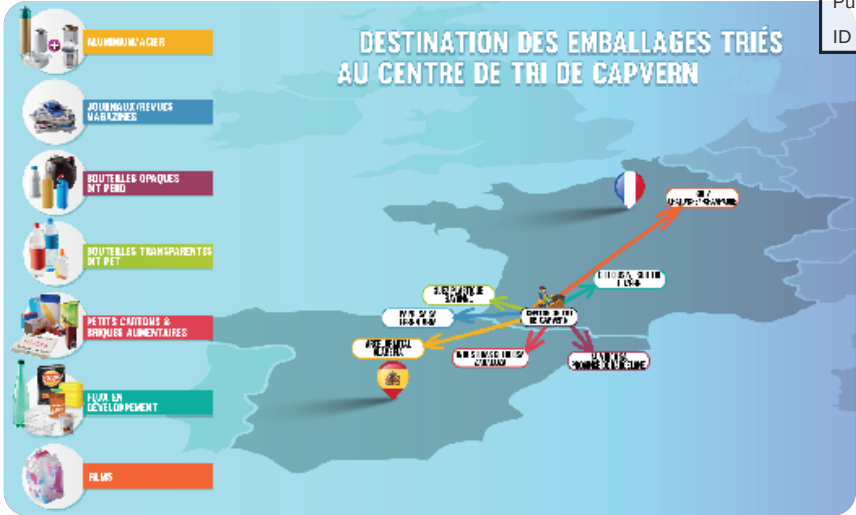


Figure 1 : Détail de la destination des emballages triés au centre de tri de Capvern

2. Nature du traitement des ordures ménagères et emballages

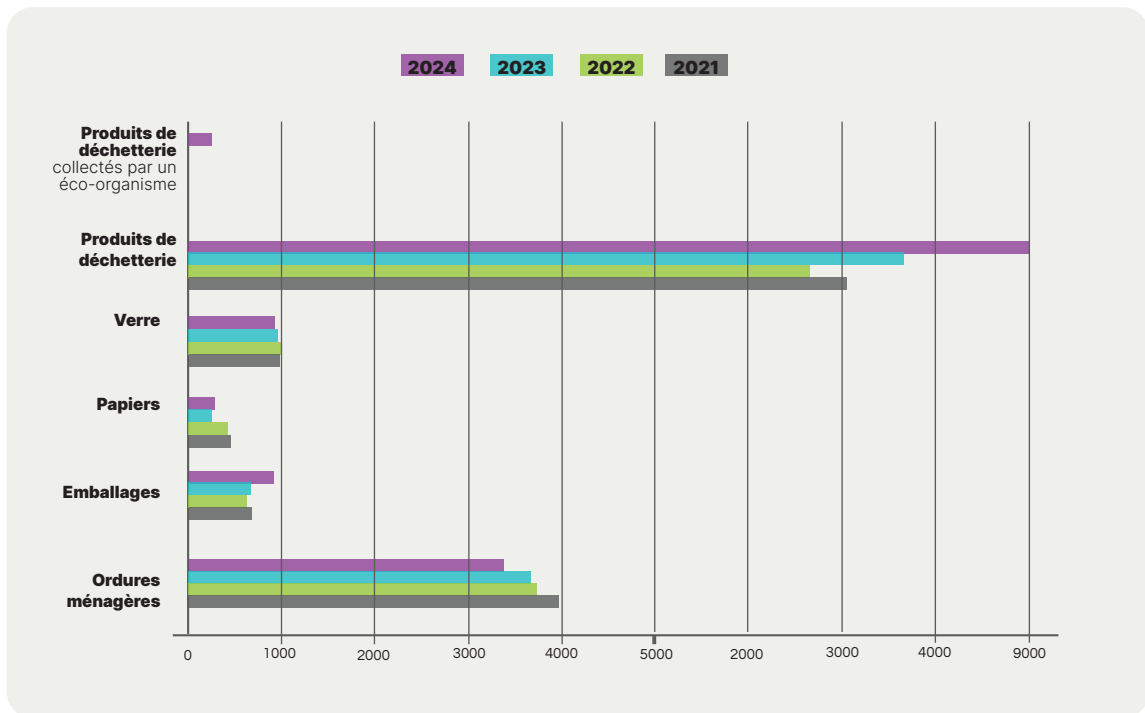
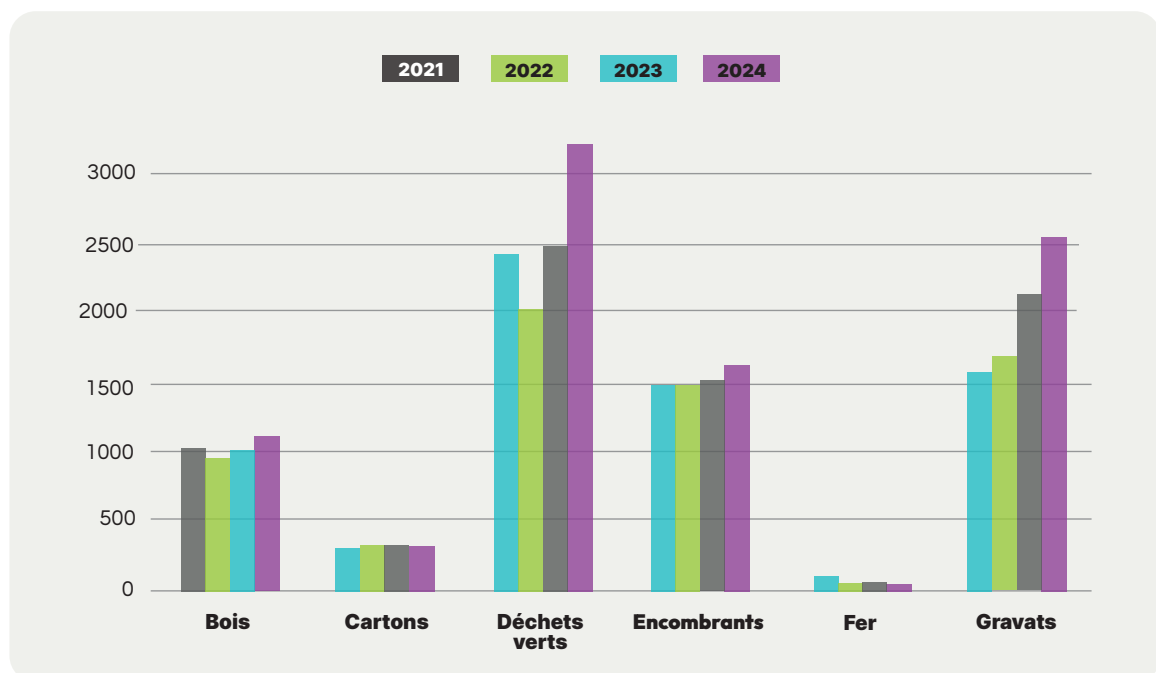
Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par enfouissement, dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) lorsqu’elles sont transférées à **Liéoux**. Et dans une unité d’incinération avec valorisation énergétique lorsque qu’elles sont transférées à **Lescar**. Les autres flux (hors déchetterie), sont traités par recyclage.

3. Tonnages traités en 2024

Tableau 3 : évolution des tonnages entre 2023 et 2024

|          |                                                          | 2023             | 2024  |       |
|----------|----------------------------------------------------------|------------------|-------|-------|
| TONNAGES | Ordures Ménagères                                        | 3651             | 3410  | -7%   |
|          | Emballages                                               | 683              | 913   | 34%   |
|          | Papiers                                                  | 266              | 291   | 9 %   |
|          | Verre                                                    | 966              | 941   | -3 %  |
|          | Produits de déchetterie                                  | 7630             | 8988  | 18 %  |
|          | Produits de déchetterie collectés par un éco-organisme * | non comptabilisé | 223   |       |
| KG/HBT   | Ordures Ménagères                                        | 138              | 130   | - 6%  |
|          | Emballages                                               | 26               | 35    | + 34% |
|          | Papiers                                                  | 10               | 11    | 8 %   |
|          | Verre                                                    | 37               | 36    | - 2 % |
|          | Produits de déchetterie                                  | 296              | 350   | 18 %  |
|          | Produits de déchetterie collectés par un éco-organisme * | non comptabilisé | 8,7   |       |
|          | TOTAL                                                    | 479,4            | 562,2 | 17 %  |

\*Les produits de déchetterie collectés par un éco-organisme sont : les piles, les lampes basse consommation, les déchets dangereux, les huiles minérales et végétales, les déchets d’équipement électriques et électroniques, les articles de sport et loisirs, les article de bricolage et jardinage thermiques.

**Graphique 1 : Évolution des tonnages de déchets de collecte****Graphique 2 : Détail de l'évolution des principaux flux collectés en déchetterie**

Nous observons une diminution du tonnage des **ordures ménagères** (-241 T) accompagnée d'une augmentation équivalente du tonnage des emballages (+241 T).

Cette évolution s'explique par le remplacement des bennes à ordures ménagères en mai 2024. Les nouveaux modèles sont équipés de deux compartiments totalement indépendants et étanches, contrairement aux précédents.

Auparavant, lors du vidage, les ordures ménagères étaient déchargées en premier, entraînant la chute d'une petite quantité d'emballages dans ce flux. Grâce au nouveau matériel, ce mélange ne se produit plus, ce qui permet une répartition plus juste des tonnages dans les bons flux de collecte.

La **collecte du verre** enregistre une légère baisse, toutefois non significative. Les tonnages de papiers collectés connaissent une légère hausse, mais la forte diminution constatée entre 2022 et 2023 reste largement non compensée. Cette tendance devrait se poursuivre, en raison de la dématérialisation croissante des démarches administratives et des supports publicitaires.

S'agissant des déchets issus des déchetteries, on constate une forte hausse des dépôts de **déchets verts** (+30 %) et, dans une moindre mesure, **des gravats** (+20 %).

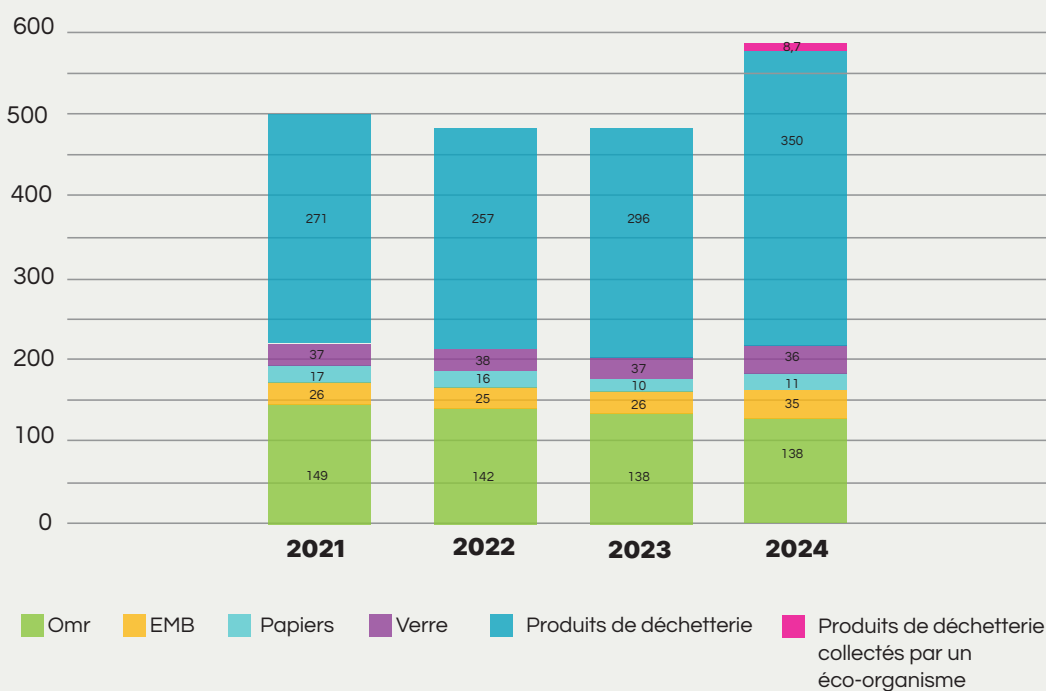
Les conditions météorologiques favorables en 2024 ont contribué à l'augmentation des déchets verts. Cependant, cette évolution s'explique aussi probablement par la mise au sol, fin 2023, des bennes dédiées aux déchets verts et aux gravats sur la déchetterie de Maubourguet, qui a facilité leur dépôt.

Il est également possible que les professionnels du secteur, disposant d'un accès aux déchetteries, utilisent davantage cette facilité pour déposer l'ensemble de leurs déchets de chantier, y compris ceux générés hors du territoire. Cette hypothèse reste toutefois difficile à vérifier.

Les flux de **bois** et **encombrants** augmentent encore entre 2023 et 2024.

Les flux de **cartons** et de **fer** se maintiennent entre 2023 et 2024.

**Graphique 3 : évolution des ratios de production à l'habitant par type de déchets entre 2022 et 2023**



L'augmentation importante des tonnages de gravats et de déchets verts collectés en déchetterie entraîne une forte progression du ratio global de production de déchets par habitant (+17 %). Le principal point positif reste la diminution du tonnage d'ordures ménagères collectées. Par ailleurs, le tonnage d'emballages est en hausse, ce qui constitue une évolution encourageante. En revanche, le taux de refus progresse également, ce qui tempère ce constat favorable.

## **4. Mesures de sécurité prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :**

### **Un matériel de collecte plus adapté**

Le remplacement des caissettes jaunes par des bacs roulants permet de contribuer à la diminution du risque des Troubles MusculoSquelettiques des agents de collecte, mesure fortement recommandée par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Par ailleurs, ces bacs sont munis d'un couvercle, limitant l'envol d'emballages les jours de collecte, comme cela pouvait être le cas avec des caissettes ouvertes. C'est un point positif en terme d'impact visuel et environnemental : moins de déchets dispersés dans la nature.

### **Des sites de traitement sous surveillance**

Chaque site de transit ou traitement répond à des règles d'organisation et de sécurité, mais le site de traitement des ordures ménagères encore plus particulièrement respecte les points suivants :

- mesure de radioactivité de chaque chargement par portique de contrôle;
- port obligatoire pour chaque conducteur de bennes d'un gilet réflectorisé de classe II ;
- vitesse limitée sur le site à 10 km/h ;
- interdiction formelle de fumer ;
- priorité aux engins de chantier exploitant la décharge ;
- interdiction de circuler à pied sur toute la zone.

5. Vue d'ensemble de la gestion technique des déchets

Tableau 4 : récapitulatif des flux de déchets collectés, leur mode de collecte eet leur destination

| Flux des déchets                      | Mode de collecte                   | Regroupement en centre de transfert | Destination                                  | Localisation               | Tonnage 2024 |
|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Ordures ménagères                     | Collecte porte à porte             | oui                                 | Installation de stockage SIVOM de ST Gaudens | LIEOUX - 31                | 1049         |
| Emballages                            |                                    |                                     | Unité de valorisation énergétique de Lescar  | LESCAR - 64                | 2361         |
|                                       |                                    | oui                                 | Centre de Tri SMTD                           | CAPVERN - 65               | 273          |
|                                       |                                    |                                     | Centre de ValorBéarn                         | SEVIGNAQ - 64              | 640          |
| Papiers                               | Collecte point d'apport volontaire | oui                                 | Centre de regroupement - SUEZ RV PYRENEES    | JUILLAN (65)               | 290,71       |
| Verre                                 |                                    | oui                                 | Centre de Tri Brianne                        | ALBI (81)                  | 941,24       |
| Encombrants triés                     | Collecte en déchetterie            | non                                 | PSI                                          | TARBES (65)                | 1574,71      |
| Encombrants non triés                 |                                    | non                                 | VEOLIA                                       | TARBES (65<br>HIBARETTE-65 | 63,94        |
| Bois                                  |                                    | non                                 | SUEZ                                         | JUILLAN (65)               | 1127,1       |
| Ferrailles                            |                                    | non                                 | DERICHBOURG                                  | BORDERES SUR ECHEZ (65)    | 67,51        |
| Carton                                |                                    | non                                 | SUEZ                                         | JUILLAN (65)               | 331,82       |
| Gravats valorisés                     |                                    | non                                 | BÉARN BIGORRE TRAVAUX PUBLICS                | PONSON-DESSUS (64)         | 1036,97      |
| Gravats non valorisés                 |                                    | non                                 | BÉARN BIGORRE TRAVAUX PUBLICS                | PONSON-DESSUS (64)         | 1548,51      |
| Déchets verts                         |                                    | oui                                 | VIVANAT                                      | RISCLE (32)                | 3236,66      |
| Huiles végétales                      |                                    | non                                 | QUATRA SAINT JEAN DE VÉDAS                   | MONTPELLIER                | 1,972        |
| Zone réemploi                         |                                    |                                     | RECYCLERIE TAE 32                            | MARCIAC (32)               | 6,08         |
| Piles                                 |                                    | non                                 | PAPREC D3E                                   | LESTAS (31)                | 1,187        |
| Lampe basse consommation              |                                    | non                                 | PAPREC D3E PAU                               | MONTARDON(64)              | 1,283        |
| Déchets dangereux (déchets chimiques) |                                    | non                                 | PSI                                          | LANNEMEZAN65)              | 42,457       |
|                                       |                                    | non                                 | RECYDIS                                      | MONTARDON(64)              | 20,32        |
| Huiles minérales                      |                                    | non                                 | CHIMIREC DARGELES                            | TARTAS (40)                | 17,239       |
| DEEE                                  |                                    | non                                 | RECUP ACTION                                 | BAZET (65)                 | 134,602      |
| Articles Sports & Loisirs             |                                    | non                                 | SIRMET SAS                                   | LONS - 64                  | 3,64         |
| Articles Brico & Jardinage thermiques |                                    | non                                 | SIRMET SAS                                   | LONS - 64                  | 0,365        |

■ Déchets qui suivent une valorisation matière en tout ou partie

DESTINATION : Déchets contenant des matières dangereuses

57 % , TAUX DE VALORISATION

En progression de 5 % par rapport à 2023 :

Les flux déchets verts et emballages en progression par rapportaux autres flux.

2

# INDICATEURS FINANCIERS

# MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est assuré exclusivement en régie pour la collecte. Le traitement des ordures ménagères et des principaux flux issus des déchetteries est, quant à lui, transféré au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65). Ce dernier perçoit également les recettes générées par la vente des produits de déchetteries ainsi que des déchets d'emballages issus du centre de tri.

## LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

### 1. La structure des dépenses et leur évolution

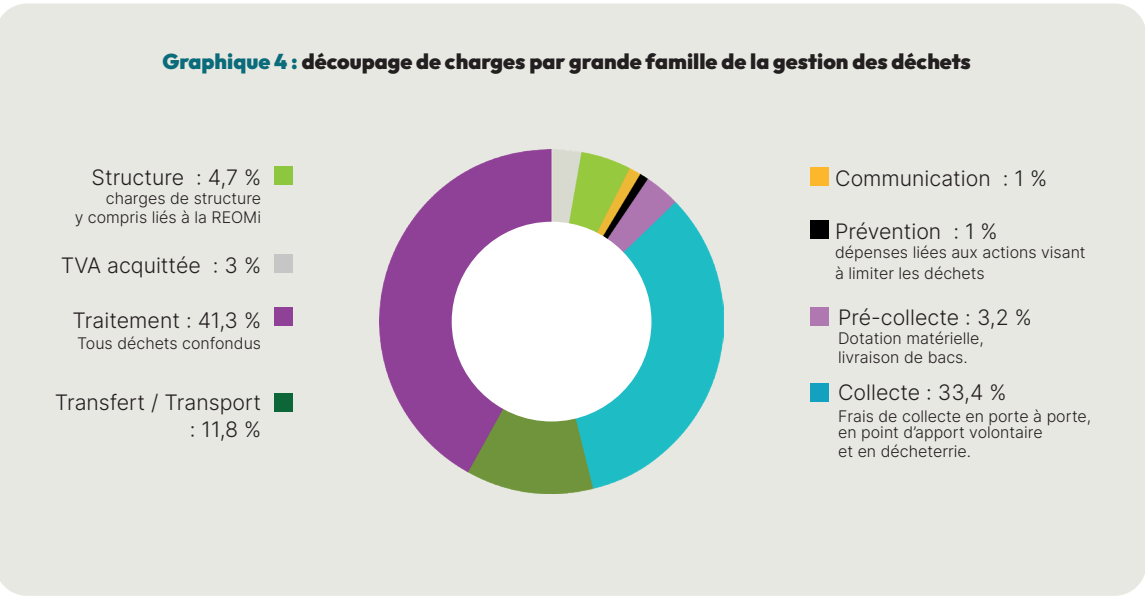
Le Compte Administratif du budget Annexe « ordures ménagères » 2024 affiche des dépenses de fonctionnement à hauteur 4 183 112.10 €, et 1 194 422.15 € pour les dépenses d'investissements.

#### Les principales dépenses de fonctionnement

Tableau 5 : évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement

|                                                                      | 2023           | 2024           |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Carburant                                                            | 269 076,55 €   | 259 871,28 €   |
| Personnel                                                            | 1 346 830,01€  | 1 438 803,33 € |
| Entretien matériel roulant et pneumatiques                           | 176 063,39 €   | 111 190,95 €   |
| Frais financiers                                                     | 1 726,03 €     | 12 356,10 €    |
| Amortissements                                                       | 275 657,35 €   | 306 264,60 €   |
| Cotisation SMTD                                                      | 1 596 883,88 € | 1 658 649,00 € |
| Cotisation Trigone et SICTOM OUEST (accès déchet.Communes Nord Dép.) | 20 653,24 €    | 23 811,67 €    |

Graphique 4 : découpage de charges par grande famille de la gestion des déchets



## Les dépenses d'investissement - opération

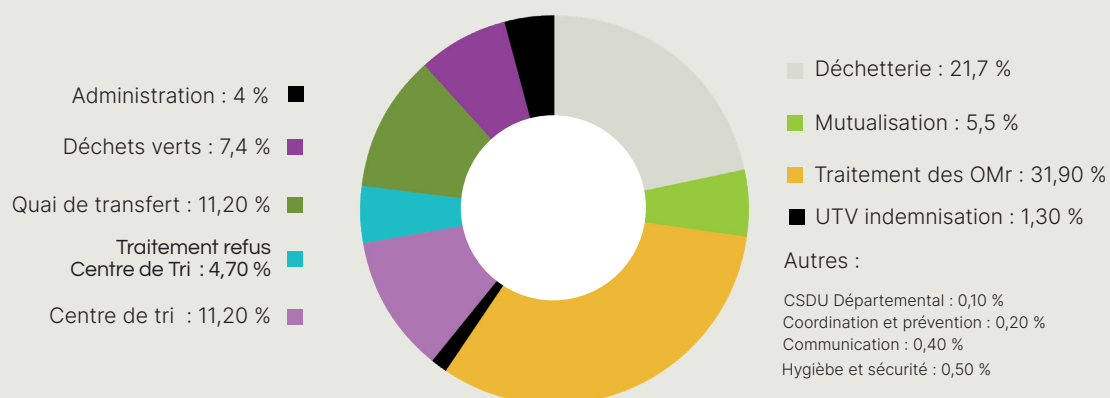
**Tableau 6 : dépenses par opération d'investissement pour les années 2023 et 2024**

|                                                 | 2023         | 2024           |
|-------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Travaux (101)                                   | 24 541,77 €  | 46 637,41 €    |
| Achat autre matériel (102)                      | 13 050,04 €  | 1 703,59 €     |
| Achat mat. Inf. et Bur. (103)                   | 549,00 €     | 962,16 €       |
| Achat de mobilier (104)                         | 3 691,71 €   |                |
| Biodéchets (106)                                |              | 15 366,92 €    |
| Achat véhicules (107)                           | 7 188,30 €   | 764 550,00 €   |
| Achat matériel déchetterie (110)                | 495 991,20 € | 94 277,51 €    |
| Conteneurisation du territoire (112)            | 9 699,60 €   | 36 024,02 €    |
| Matériel lié à la tarification incitative (113) | 34 336,20 €  | 42 384,00 €    |
| Travaux bâtiments (114)                         | 58 574,58    | 0,00 €         |
| Contrôle d'accès déchèterie (115)               | 00,00 €      | 1356,00 €      |
| TOTAL                                           | 745 435,00 € | 1 089 368,00 € |

## Zoom sur les dépenses de traitement

La cotisation SMTD65 au titre de la compétence traitement transférée, se découpe comme suit :

**Graphique 5 : Découpage par grandes familles de la cotisation SMTD65**



2. Prestation rémunérée sur contrat

La société ESE France, titulaire du lot n°1 du marché d’acquisition de matériel pour la collecte des emballages a été rémunéré de 29 665,08 € pour ces prestations.

3. Structure des recettes et leur évolution

| Principales recettes de fonctionnement                  |                |                |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                         | 2023           | 2024           |
| REOMi + Facturation à l’usager + Prestation de services | 3 240 580,47 € | 3 233 011,76 € |
| Rbt personnel                                           | 55 925,09 €    | 45 888,55 €    |
| Vente de services et produits                           | 301 295,23€    | 338 186,28 €   |
| - dont soutien financier OCAD3E                         | 9 399,38 €     | 9 946,08 €     |
| - dont recettes du verre                                | 34 090,71 €    | 36 072,00 €    |
| - dont soutien à la Tonne Triée par CITEO               | 221 621,42 €   | 227 349,13 €   |
| Mise à disposition du quai de transfert et de transport | 184 402,85 €   | 174 000,00 €   |
| Transfert déchets verts                                 | 43 471,20 €    | 45 825,00 €    |
| Produits exceptionnels                                  | 1 248,84 €     | 13 889,97 €    |

| Principales recettes d’investissement |              |           |
|---------------------------------------|--------------|-----------|
|                                       | 2023         | 2024      |
| Ammortissements sbv.                  | 275 657,35 € | 107 566 € |

## Zoom sur le service REOMi

En 2018, la Communauté de Communes Adour Madiran a harmonisé le mode de recouvrement du service public d'enlèvement des déchets sur l'ensemble de son territoire. La redevance intègre désormais une part incitative, calculée en fonction du volume d'ordures ménagères produit par chaque usager.

L'émission et le suivi financier des factures sont assurés par une régie prolongée mise en place par la Communauté de Communes Adour Madiran.

Les particuliers comme les professionnels accédant au service public de gestion des déchets (SPGD) sont soumis aux mêmes conditions tarifaires dès lors qu'ils bénéficient d'un niveau de service équivalent.

La mise en place de la REOMi nécessite une gestion rigoureuse de la base de données des usagers afin de garantir une facturation au plus juste.

En 2024, le service de dotation en bacs a ainsi enregistré plus de 2 000 mouvements, répartis selon les motifs suivants :

### Récapitulatif de motifs d'appels et d'accueil des usagers au service dotation en bacs

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Création de compte usager           | 632 |
| Clôture de compte usager            | 517 |
| Échanges de bac                     | 446 |
| Mise à jour de compte usager        | 254 |
| Changement d'adresse                | 137 |
| Affectation d'une carte déchetterie | 68  |

### Rappel des tarifs 2024

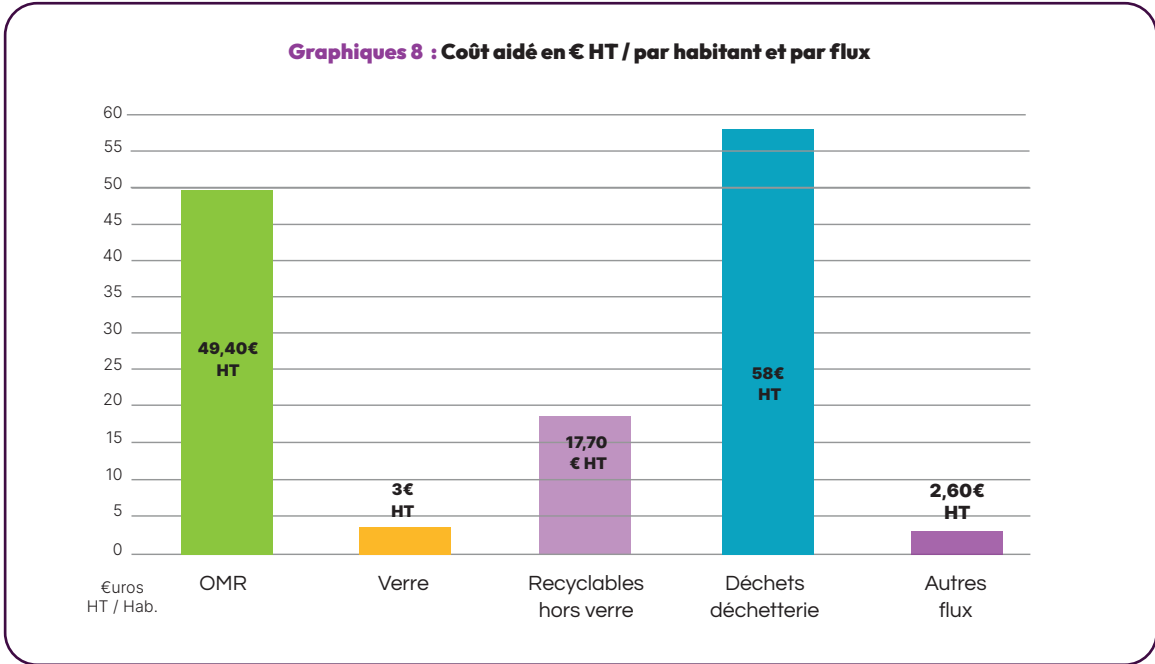
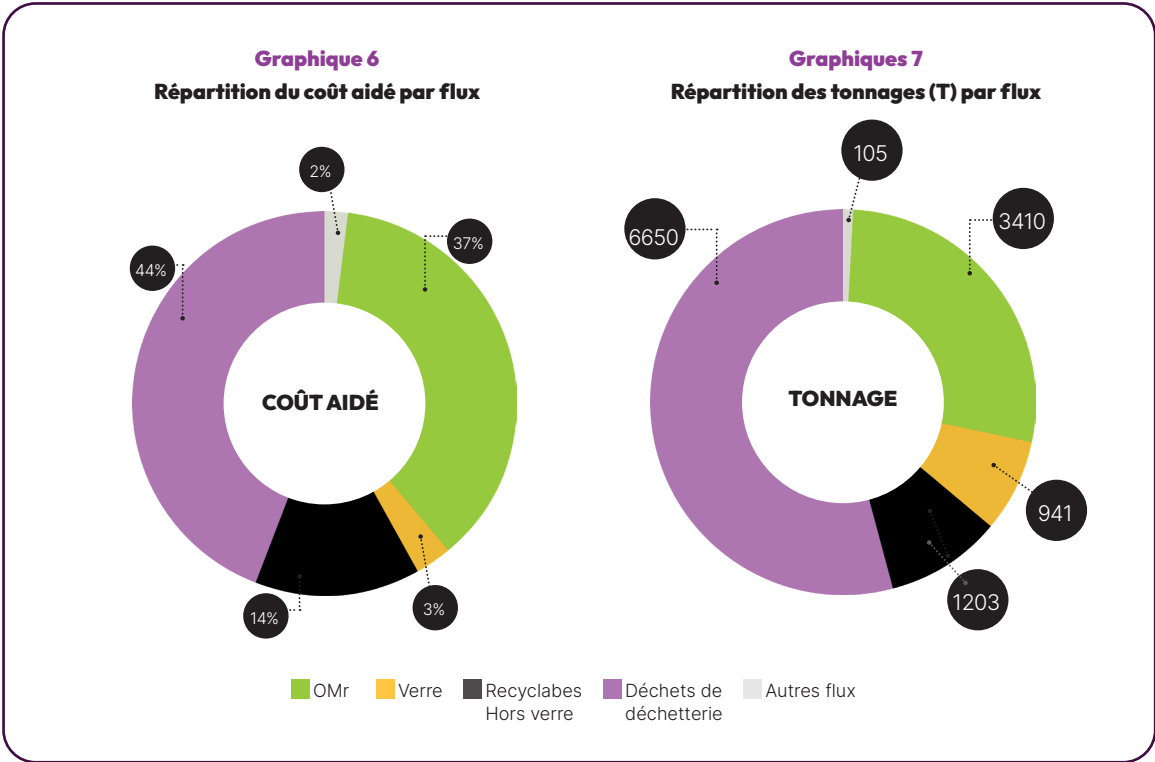
| Volume du bac vert<br>(en litre)                                          | Abonnement + 12 levées min. | Prix levée supplémentaire |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>80</b> - (1 pers.)                                                     | 153,60 €                    | 4,05 €                    |
| <b>120</b> - (2 pers.)                                                    | 202,20 €                    | 8,10 €                    |
| <b>180</b> - (3 pers.)                                                    | 250,80 €                    | 12,15 €                   |
| <b>240</b> - (4/5 pers.)                                                  | 299,40 €                    | 16,20 €                   |
| <b>360</b> - (6 pers.)                                                    | 396,60 €                    | 24,30 €                   |
| <b>770</b> - (réservés aux professionnels, collectifs et administrations) | 728,64 €                    | 51,97 €                   |

**700** interventions sur le terrain ont eu lieu, pour livrer, reprendre ou assurer la maintenance de bacs. Mais aussi pour effectuer des recherches permettant de mettre à jour la base de données des usagers.

### Modes de paiement de la régie de recettes prolongée

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Chèque         | Virement             |
| Espèces        | Mensualisation       |
| Carte bancaire | Prélèvement ponctuel |
| TIPi           |                      |

4. Coûts globaux de service



En 2024, les tonnages produits en déchetterie ont pris le pas sur la répartition des coûts.

Le coût aidé, c'est-à-dire les charges moins les produits de revente produits et soutien d'éco-organismes, s'affiche à **131 € / hbt.**

**3**

# **COMMUNICATION & PRÉVENTION**

# 1. Les actions de sensibilisation au tri sélectif

Récapitulatif des principales actions marquantes de prévention et sensibilisation menées en 2024 :

## Animations scolaires :

### Conte « Camille la chenille » pour les Maternelles et CE2.

Cette animation aborde la question des déchets à travers l'histoire d'un anniversaire générant des déchets. Les élèves découvrent comment trier, réduire et gérer les déchets de manière ludique et pédagogique.

Le conte utilise un vocabulaire simple et des déchets réels. À la fin de l'histoire, les élèves participent à un geste concret de tri, en répartissant les déchets de la fête d'anniversaire de « Camille la chenille » dans les différentes poubelles : Compost, Emballages, Ordures ménagères et Papiers. Fin de séance avec un temps de découverte à l'aveugle des matières : fer, carton, plastique, papier.

**Atelier TAWASHI pour les CE1 - CM2 :** Un temps est consacré au rappel des notions liées aux déchets, des différentes matières, des lieux et moyens de trier, pour arriver au sujet de la réduction et du réemploi. Une sensibilisation spécifique au tri du textile est également proposée, suivie d'un atelier de réemploi, où des chaussettes usagées sont transformées en « tawashi », une éponge réutilisable.

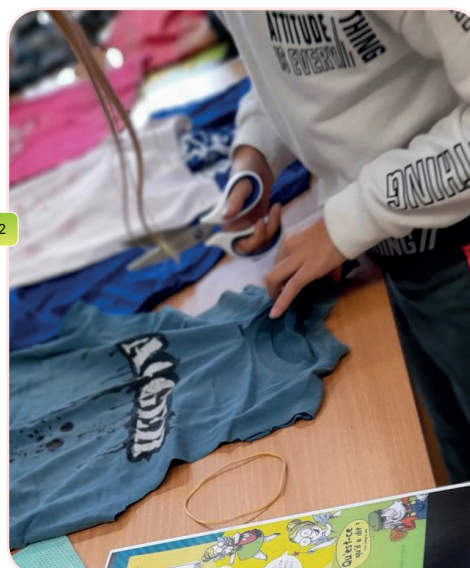
1



**Photos 1 :** illustration de l'atelier Tawashi

- **Atelier Totebag :** Sur le même principe de réduction et de réemploi, les élèves réalisent on TOTE BAG avec un tee-shirt « déchet » mis à disposition par LE RELAI 65 ou les élèves.

2



- **Atelier Tri :** Lors de cet atelier les élèves réalisent un « geste de tri » grâce à des vignettes avec des déchets de leur quotidien (maison, école, cantine,...). Ainsi ils testent leurs connaissances en matière de tri des déchets de façon ludique. Le but est de placer le déchet dans la bonne « poubelle » : bac jaune - emballage -, bac vert - ordures ménagères -, bac bleu - papier -, bac gris - déchetterie - bac marron - composteur.



**Photos 3 & 4 :**  
**illustration atelier tri**

**Au total, 12 animations  
et 250 élèves  
sensibilisés.**



## Sensibilisation grand public :

### Festival Zéro Déchet 2024

#### 4 jours d'animations au niveau départemental et local.

-> 155 personnes rencontrées à l'échelle du territoire de la CCAM

Partenariat avec la médiathèque intercommunale de Vic en Bigorre et le RELAI 65,

#### 3 ATELIERS :

- Visite gratuite du RELAI 65 « que deviennent les textiles donnés au RELAI 65 ? rencontre avec les acteurs et découverte du process ;
- Point de dépôt avec boutique éphémère sur le principe du « donnez-prenez », en échange d'un dépôt en sac fermé (vêtement-chaussures-linge de maison) les festivaliers « prennent » un textile « qualité boutique » gratuitement pour les remercier pour leur geste de tri ;
- Découverte lombricompostage, présentation, observation, manipulation. A quoi sert-il ? Que trouve-t-on à l'intérieur ? Activités et quizz.

## Sensibilisation individuelle

Les usagers dont le bac jaune n'a pas été collecté pour cause de mauvaise qualité de tri sont recontactés personnellement pour faire un point sur les consignes de tri.

C'est dans ce cadre que 240 usagers ont été sensibilisés en 2024, par téléphone ou mail, complété si besoin par une visite à domicile.

## Caractérisation des Ordures Ménagères et des Emballages

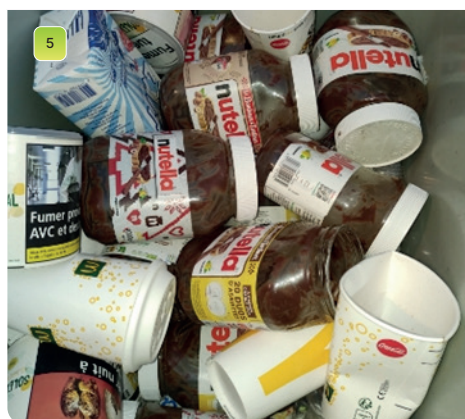
Fin 2024, un échantillon d'ordures ménagères et d'emballages est prélevé sur la collecte d'une commune. Ces échantillons sont ensuite triés à la main par grandes familles de déchets : emballages / papiers / verre / textiles / déchets dangereux / déchets de déchetterie / déchets compostables / gaspillage alimentaire

En isolant la collecte d'un village, l'objectif est de pouvoir commune par commune cibler les erreurs de tri dans le bac jaune et les déchets recyclables se trouvant encore dans les ordures ménagères

La méthodologie testée sur la commune de Lahitte-Toupière a permis de mettre en évidence les constats suivants:

- Des emballages sont encore présents dans le bac vert
- Des déchets compostables également
- Une quantité importante de textiles dans les emballages.

**Photos 5 :**  
**Exemples de bac jaune**  
**avec des erreurs de tri**  
/ Présence importante  
de verre en l'occurrence.



**Photo 6 :**  
**Caractérisation des ordures**  
**ménagères et emballages :**  
la table de triage



## 2. Le compostage

Axe majeur de la prévention des déchets, la collectivité souhaite redynamiser la question des biodéchets sur son territoire, en travaillant sur les axes suivants :

- **Privilégier le compostage domestique** en renouvelant la proposition d'achats de composteurs individuels aux usagers mettant l'accent sur la communication de ce mode de traitement des déchets in situ.
- **Mettre en place des sites de compostages collectif** en centre bourgs des communes à habitat regroupé, les usagers n'ayant pas toujours l'espace enherbé pour pratiquer le compostage.
- **Être dans une démarche d'éco-exemplarité** et pratiquer le compostage des biodéchets issus des sites de restauration des écoles.
- **Accompagner les professionnels à trouver une solution**, soit en faisant émerger une offre privée, soit en les accompagnant à pratiquer eux-mêmes le compostage sur site

### La compostage individuel

En 2024, la vente de composteur à prix réduit se renouvelle.

Deux types de composteurs sont proposés en bois ou en plastique recyclés, tous deux de 400 L.



**Polypropylène - 400 l**  
800 mm X 800 mm X 945 mm (livré en kit)  
**Bio-seau en Polypropylène 3 €**



**Bois classe IV - 400 l**  
840 mm X 840 mm X 750 mm (livré en kit)  
**Bio-seau en Polypropylène 3 €**

139 composteurs en bois et 87 en plastiques ainsi que 105 bioseaux ont été distribués en 2024.

## La collecte des biodéchets des cantines

En parallèle, les cantines ont continué d'être équipées pour la collecte des biodéchets.

Dans la pratique, les agents de cantine ou les enfants réalisent le tri des restes de repas à l'issue du temps de restauration dans un contenant qui leur est propre (barquette, pot, assiette...). Chaque site est libre de son organisation interne pour collecter à l'intérieur de l'espace cantine. Puis les déchets triés sont déversés par l'agent de cantine dans un fût plastique bleu dédié à cet usage.



**Photo 7 :**  
**Fût de récupération des biodéchets dans une cantine ;**  
**aux côtés du bac vert de collecte des ordures ménagères.**

Puis ce fût est collecté une fois par semaine par un agent de la collectivité, à l'aide d'un véhicule à hayon ou rampes et d'un transpalette peseur. Les déchets sont ensuite compostés. Les composteurs mise en place en 2023 ont été remplacés par un andain sur le site de la déchetterie de Vic en Bigorre. En effet il est beaucoup plus pratique de travailler la matière en andain qu'en composteur.

Au total sur les 10 sites de restauration qui ont participé à l'opération en 2024, **3,7 T de déchets compostables ont été détournés des ordures ménagères.**

**Photo 8 : illustration de la pesée**  
**et collecte d'un fût de biodéchets**



## La compostage partagé

Enfin, en 2024, le premier chalet de compostage collectif est inauguré, à Vic en Bigorre.

Après un démarrage poussif, le site est peu à peu de plus en plus utilisé.

Les apports et les consignes sont respectées, permettant d'organiser le premier retournement au mois de novembre.

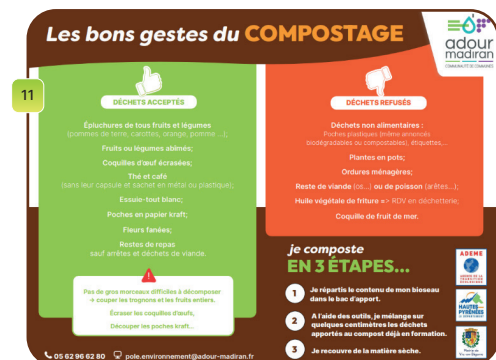
**38 foyers ont utilisé cet équipement en 2024.**



**Photo 9**  
**chalet de compostage**  
**partagé à Vicen-Bigorre**

**Photo 10 & 11**  
**panneaux d'information**  
**installés à l'entrée du chalet**  
**et à l'intérieur du chalet de**  
**compostage**

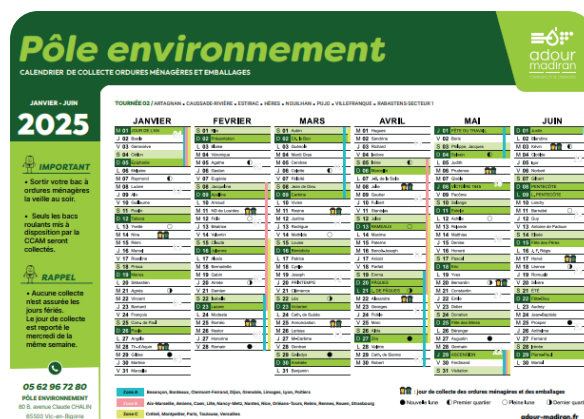
**Photo 12**  
**inauguration du calet**  
**de compostage partagé**  
**de Vic-en-Bigorre**



### 3. Le calendrier de collecte

L'édition des calendriers de collecte, mise en place dans le cadre de l'expérimentation de la collecte bimensuelle, est reconduite pour l'année 2025.

Toutes les informations utiles sont diffusées dans le bulletin communautaire adressé à l'ensemble des usagers, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Adour Madiran, rubrique : **«Gestion des déchets / Collecte»**.



# Un site internet modernisé au service des usagers

Dans une volonté de renforcer l'information et la proximité avec les habitants, la Communauté de communes a mis en ligne une nouvelle version de son site internet. La rubrique « **Gestion des déchets** » a fait l'objet d'une refonte complète afin de proposer une navigation plus lisible, des contenus structurés et des services en ligne facilités.

MA COMMUNAUTÉ VIVRE ICI **adour madiran** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉVELOPPER & ENTREPRENDRE

Accueil > Vivre ici > Gestion des déchets

## Gestion des déchets

La CCAM s'engage activement pour un environnement plus propre et durable, en mettant en place des solutions innovantes et collaboratives pour le tri, la valorisation et la réduction des déchets.]

CONTACT

**Pôle environnement**

Pôle Environnement, votre interlocuteur dédié pour toutes les questions concernant le service de collecte des déchets et le SPANC. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos...

PAGE

**Déchetteries**

La Communauté de Communes Adour Madiran dispose de quatre déchetteries situées sur les communes de Maubourguet, Montaner, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre qui sont...

PAGE

**Collecte des déchets**

La Communauté de Communes Adour Madiran assure un service de collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire ainsi que sur 9 communes de la Communauté...

PAGE

**Redevance et facturation**

Depuis le 1er janvier 2018, la redevance incitative entre en vigueur dans les 72 Communes du territoire. Le paiement du service devant s'équilibrer, l'ensemble des élus...

PAGE

**Tri et prévention des déchets**

Cette page vous accompagne dans l'adoption des bons réflexes au quotidien.

ACTUALITÉ

**Deux nouveaux sites de compostage partagé**

La Communauté de Communes Adour Madiran poursuit son engagement pour la réduction des déchets et le développement de pratiques écoresponsables en installant deux nouveaux sites de...

TÉLÉCHARGER EN PDF IMPRIMER PARTAGER



Lien :  
<https://cutt.ly/deZH8651>

## PROJET 2024



# Reprise de la compétence Traitement

L'année 2024 est marquée par la préparation d'une transition importante. En effet au 31 décembre 2024 la Communauté de Communes Adour Madiran reprend la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SMTD65 pour la confier au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au syndicat de traitement **ValorBéarn** situé dans la partie Nord-Est des Pyrénées-Atlantiques, et dont les installations de traitement sont géographiquement plus proches.

**Ce projet dont les premiers contacts remontent à fin 2022, se concrétise fin 2024 après un long travail préparatoire :**

- **4 et 9 juillet 2024** : délibérations respectivement du Conseil Communautaire de la CCAM et du SMTD65; délibérations concordantes approuvant la demande de sortie de la CCAM du SMTD65.
- **3 décembre 2024** : délibération de ValorBéarn approuvant la demande d'adhésion de la CCAM.
- **Jusqu'à fin décembre 2024** : recueil de la validation des membres adhérents de chaque structure, (les communes adhérentes de la CCAM doivent approuver la demande d'adhésion à VALorBéarn et les structures adhérentes au SMTD65 et à ValorBéarn doivent respectivement donner leur accord pour valider la demande de sortie de la CCAM et la demande d'adhésion de ValorBéarn)
- **31 décembre 2024** : arrêtés préfectoraux signés des préfets des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques validant la modification de périmètre du SMTD65 et de ValorBéarn.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la CCAM accèdent aux installations de traitement de Valor-Béarn en étant officiellement structure adhérente au syndicat.**

## PERSPECTIVES

2025 est l'année de transition : un nouveau mode de gestion de la compétence traitement est à mettre en place, avec de nouveaux partenaires, donnant davantage de lisibilité sur l'exercice de cette partie de la compétence.

En parallèle les contrats signés en 2024 avec des éco-organismes agréés pour organiser la collecte de déchets soumis à la responsabilité élargie du producteur se concrétiseront en déchetterie. L'enjeu sera de former les gardiens mais également d'informer les usagers. Enfin, les travaux sur le compostage et la prévention des déchets perdurent.

Le Plan Local de Prévention et Gestion des Déchets doit être finalisé afin de s'inscrire dans le projet global de Prévention porté par le syndicat de traitement VALORBEARN et d'intégrer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi commune à tous les membres adhérents.





## **PÔLE ENVIRONNEMENT**

Communauté de communes Adour Madiran  
80 bis Av. Claude CHALIN  
65500 Vic-en-Bigorre



**05 62 96 72 80**